

Jour de séance 25

le mardi 5 avril 2016

13 h

Prière.

M. Wetmore (Grand Lake-Gagetown) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 27.)

M. Keirstead (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 28.)

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 26, 27, 37, 29, 28, 36, 30, 35, 31, 32, 39 et 24 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi sur les enquêtes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Rousselle, appuyé par l'hon. M. Doucet, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 26, *Loi sur les enquêtes*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi concernant la Loi sur les enquêtes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Rousselle, appuyé par l'hon. M. Doucet, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 27, *Loi concernant la Loi sur les enquêtes*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La séance, suspendue à 14 h 55, reprend à 15 h 2. Le vice-président de la Chambre est au fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Albert propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 17 h.